Eys infos
en direct avec votre commune
N°63
Automne 2013

EN DIRECT DE NOTRE COMMUNE

Comment meurt un village ?

Le petit commerçant se lève dès l'aurore.
Il est là tout le jour et souvent tard encore.

Et quand le soir, enfin, il ferme sa boutique,
Il sera pour certains un sujet de critique,
et pourtant sa journée n'est pas finie :
il lui faut tout ranger et calculer les prix,
préparer ses achats et garnir ses rayons et comptoir.
Demain il recommence et il faut tout prévoir.

Certes, il a moins de choix que les grands magasins,
Mais il peut conseiller, il connaît vos besoins,
il s'intéresse à vous, écoute vos histoires.
Et quand on est pressé, c'est lui qu'on va voir.
C'est chez lui que l'on peut parler avec son voisinage.
Le nouvel arrivant se sent un peu moins seul,
quand de son magasin, il a franchi le seuil.

On dit qu'il vend plus cher que les grandes surfaces,
mais en y regardant de plus près,
on s'aperçoit que ce n'est pas forcément vrai.
Aussi quand il est trop tard pour sortir sa voiture,
On va frapper chez lui, quelquefois même après la fermeture.

A trop vouloir courir après la mauvaise qualité
des «prix bas», un jour les «villageois»
n'auront plus qu'à se mordre les doigts.

Les commerçants alors auront plié bagages
et chacun sait ce que veut dire «boutiques fermées».

Voilà comment meurt le cœur et l'âme
d'une commune ou d'un village.

V. Geier Alimentation
EYSINS



ANNONCE

Aux entreprises du district de Nyon

Le Conseil régional dispose d'un fonds d'aide à l'innovation. Ce fonds contribuera à soutenir des projets d'entreprises innovant et favorisant le développement d'emplois.

Pour plus d'informations :
www.regionyon-entreprises.ch/projets/

Délai de dépôt de dossier : 31 octobre 2013

régionyon
CONSEIL RÉGIONAL DU DISTRICT DE NYON



Pour nous faire parvenir vos articles, annonces, poèmes, coups de gueule, idées, etc.:
Commune d'Eysins • 1262 Eysins
Tél. 022 361 34 95 • Fax 022 362 64 39 • info@eysins.ch • www.eysins.ch

Herbicides - interdits pour d'excellentes raisons

Les herbicides sont également interdits dans le cadre d'un usage privé.

Appelées «mauvaises herbes» dans le langage courant, les plantes sauvages indésirables sont souvent considérées comme une nuisance. Nombreux sont ceux qui auraient volontiers recours à la pulvérisation. Or les produits phytosanitaires destinés à éliminer des plantes sont toxiques! Mieux vaut y renoncer.

Lorsque les herbes poussent sur les allées de graviers ou entre les dalles, il est tentant d'utiliser un herbicide (désherbant). Toutefois, conformément à l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimique 814.81, annexe 2.5, l'application d'herbicides est interdite sur les surfaces suivantes :

- sur toutes les routes et les chemins de même que sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées
- sur toutes les places telles que les parkings, les aires de stockage, les surfaces couvertes de dalles et graviers.
- sur les toits et terrasses

La raison en est que les produits s'échappent très rapidement de ces surfaces, puis s'infiltrent dans les eaux souterraines ou se retrouvent par les canalisations dans nos lacs, rivières et ruisseaux. De là, ils peuvent menacer les personnes, les plantes et les animaux en se retrouvant dans l'eau potable. Quelques gouttes suffisent à polluer des milliers de litres d'eau. Toute utilisation et stockage inapproprié de substances toxiques représentent donc un danger pour la santé et l'environnement. Afin d'éviter tout risque inutile, mieux vaut renoncer aux herbicides. Les conseils suivants permettent de lutter contre les plantes indésirables sans produits chimiques:

Prévention

Un robuste balai permet d'y parer : un balayage régulier élimine l'humus et les graines, et empêche la germination des herbes.

Un gazon empierré ou des dalles à végétaliser facilitent l'entretien des chemins et des places. Il suffit de tondre une à deux fois par an. En outre, l'eau de pluie peut s'infiltrer dans le sol, désengorgeant ainsi les canalisations.

Entre les plates-bandes, les écorces ou la sciure de bois ralentissent la croissance des mauvaises herbes. Les parterres peuvent être garnis de plantes de couverture dominantes, qui supprimeront les mauvaises herbes. Le mieux est de choisir des plantes indigènes, comme par exemple l'épervière, la violette ou la fraise sauvage.

Tolérance

Toutes les plantes indésirables ne sont pas dérangeantes, au contraire: les fleurs sauvages et les herbes sur le bord des chemins ou au jardin sont autant d'atouts pour l'œil et la nature. Elles offrent nourriture et abri aux insectes utiles tels que les papillons, les coléoptères et les abeilles sauvages.

Régulation

Sarcler est la méthode la plus efficace. Il faut arracher la plante entière avec ses racines. Râteau, sarcloir et binette faciliteront le travail. Lorsque les racines ne se laissent pas faire, il faut stopper la croissance de la plante en la coupant.

Les méthodes thermiques et nettoyeurs haute pression consomment beaucoup d'énergie ou d'eau. Elles sont donc à utiliser avec parcimonie.

Malgré leur interdiction, les herbicides peuvent être achetés librement dans le commerce dans la mesure où leur utilisation est autorisée sur les sols non stabilisés, riches en humus tels que les pelouses et les parterres. Avant d'utiliser des herbicides sur les surfaces autorisées, ceci en dépit de leur impact négatif, il faut absolument respecter les règles suivantes:

Ne mélanger que la bouillie de pulvérisation effectivement nécessaire. Si des restes subsistent, ils doivent être répartis sur un sol recouvert d'humus. Les herbicides ne doivent en aucune manière être déversés dans les égouts, l'évier ou les toilettes, ou se retrouver dans les ordures ménagères! Les résidus d'herbicides sont des déchets spéciaux et doivent être rapportés au point de vente ou au point de collecte local. Votre commune vous informe sur la date et le lieu de collecte des déchets dangereux.

L'idéal pour l'homme et l'environnement reste le renoncement à toute utilisation des herbicides - même là où ils sont autorisés. Favorisons la nature!



INFOS MUNICIPALES

Changements au Conseil de la Fondation «Les Peupliers»

Lors de son assemblée annuelle du 20 juin dernier, le Conseil de la Fondation «Les Peupliers», qui possède et gère les 26 logements sis aux No 16 et 18 de la Grand' Rue, a procédé au renouvellement de trois des neuf membres qui le composent ainsi qu'au remaniement de son comité.

En effet, après 23 ans d'activité, soit depuis la création de la Fondation, Denise Farine, Eric Haldimann et Jean-Jacques Perrier, arrivés au terme de leur mandat, ont pris congé de leurs collègues. Ils ont étés chaleureusement remerciés pour leur action au sein de la Fondation qui a permis à moult personnes de trouver un logement bien conçu et à un loyer raisonnable.

Cette passation de pouvoir a été l'occasion de se souvenir du rôle novateur joué par les instances communales de l'époque : de l'acquisition du terrain à l'établissement du Plan partiel d'affectation, puis de la création de la Fondation et de la PPE à la construction du centre communal inauguré en 1992.

Aujourd'hui, force est de constater que les autorités d'alors ont vu juste et que le but de la Fondation a été pleinement atteint.

Les nouveaux membres sont Claude Mathieu, Christian Arnoux et Jean-Luc Haldimann, ils rejoignent Gotthard Hegi, Bernard Delédevant, Kirsty Erb, Magali Lude ainsi que Franz Kneubhüler et Georges Rochat qui occupent les deux sièges revenant à la municipalité.

Au sein du comité, le président Eric Haldimann a cédé son siège à Gotthard Hegi, jusque là trésorier, lequel est remplacé par Claude Mathieu, ils sont accompagnés par Magali Lude, secrétaire.

Piscine de Chéserex

Toutes les informations sur la piscine de Chéserex sont disponibles sur le site www.asse-boiron.ch (onglet piscine ou logo piscine). Il y a des informations sur l'historique, les horaires et les tarifs.

Picine Intercommunale Asse et Boiron

Amiante



La Municipalité rappelle qu'un diagnostic «AMIANTE» est exigé pour toute transformation ou démolition de bâtiment dont la construction est antérieure à 1991 selon l'art.103a LATC. Les contrevenants peuvent être poursuivis (art.130) LATC).

SOCIÉTÉS LOCALES

Sortie des jeunes le 1er juin dernier.

Le rendez-vous était pris de longue date, toutefois la fébrilité se faisait sentir en ce samedi 1er juin, jour de sortie des enfants organisé par le DEV. Est-ce les enfants ou la destination inconnue ? Mystère…..

Nous avons quittés les parents et sommes partis en direction du Swiss Vapeur Park. Le suspens de la destination est resté jusqu'à notre arrivée au Bouveret.

Bien que Météo Suisse avait émis un avis de tempête pour le bout du lac, nous n'avons pas hésité à braver les éléments et sommes arrivés sous une pluie battante.





Dès notre arrivée, nous avons pu prendre possession d'un train à vapeur et d'un train électrique heureusement équipés d'un toit ! Nous avons également pu faire une visite du parc avec accompagnateur qui a pu répondre aux questions des enfants.

Nous sommes ensuite allés nous réchauffer en mangeant dans la salle du restaurant et sommes repartis pour l'aventure et d'autres tours en train.

Après un passage aux boutiques et un bon goûter pain/chocolat et jus, nous avons repris la route direction Eysins où les parents nous attendaient !



LE CONSEIL COMMUNAL EN DIRECT

Lors de la séance du Conseil communal du 26 juin 2013, les conseillers ont pris les décisions suivantes

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2012

Le budget 2012 présentait un excédent de dépenses de Fr 557'404. Ainsi, tout au long de l'année 2012, la Municipalité s'est efforcée de maîtriser les dépenses, si bien que les comptes 2012 clôturent sur un bénéfice de Fr. 7'043.85, après amortissements ordinaires et extraordinaires.

Le Conseil communal accepte les comptes 2012 à l'unanimité.

Préavis municipal n°22 concernant l'adhésion à l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours et l'Adoption des statuts de l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle

La Loi sur le service de la défense incendie et de secours (LSDIS) du 2 mars 2010, entrée en vigueur le 1er janvier 2011 par voie d'arrêté du Conseil d'Etat, donne un délai de 3 ans aux communes pour s'organiser, notamment au travers d'associations intercommunales.

Pour répondre à cette loi, les dix-huit communes partenaires du SDIS Nyon-Dôle, se sont mises à la table des négociations afin de trouver un accord satisfaisant et permettre ainsi la création de l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours SDIS Nyon-Dôle.

Le Conseil communal accepte à l'unanimité le préavis n° 22 de la Municipalité.

Préavis municipal n°23, concernant la demande de crédit de Fr. 85'320.- pour la réfection de deux chemins communaux

La Municipalité souhaite procéder à une réfection de deux chemins communaux, soit: le chemin de la Gare (en partie) et le tronçon reliant le chemin des Trois-Suisses à la forêt de Bois-Bougy, qui sont dans un état de dégradation avancée.

Le Conseil communal accepte à large majorité moins une abstention le préavis n° 23 de la Municipalité.

Préavis municipal n°24 concernant la demande de crédit de Fr. 27'000.- pour le remplacement de la conduite d'alimentation d'eau potable du cimetière

La Municipalité prévoit le remplacement de la conduite d'alimentation d'eau potable du cimetière. En effet cette canalisation est très ancienne et il a fallu procéder à plusieurs réparations ces dernières années.

Le Conseil communal accepte à l'unanimité le préavis n° 24 de la Municipalité.

Préavis municipal n°25, concernant la demande de crédit de Fr. 243'000.- pour l'extension du réseau d'assainissement eaux claires et eaux usées pour l'équipement de la zone village et hameau du Petit-Eysins Est.

La Municipalité souhaite procéder à une extension du réseau des eaux claires et des eaux usées de la commune pour mieux desservir la zone constructible du Petit-Eysins située tout au nord-est de la commune. En effet, cette zone n'est, au niveau des égouts, desservie que par un réseau privé, vétuste et à faible profondeur.

Le Conseil communal accepte à l'unanimité le préavis n° 25 de la Municipalité.

De plus, comme chaque année à pareille époque, diverses élections ont lieu :

Election du bureau pour l'année 2013 – 2014

M. **Jean-Daniel Heiniger** est réélu **président** à l'unanimité.
M. **Stéphane Trezzini** est réélu **premier vice-président** à l'unanimité.
M. **Cédric Wälti** est réélu **deuxième vice-président** à l'unanimité.
Mme **Janine Ruffieux**, est réélue **scrutatrice** à l'unanimité
M. **Thierry Delédevant** est élu **scrutateur** à l'unanimité
Mme **Jillian Bircher** est réélue **scrutatrice suppléante** à l'unanimité.
Mme **Madeleine Gaudin** est élue **scrutatrice suppléante** à l'unanimité

Election de commissions pour l'année 2013 – 2014

Commission de gestion
Mme Gaudin Madeleine
M. Grobéty Alain
M. Farine Jean-Claude
M. Giussoni Roméo,
M. Pertusio Mario-Charles
M. Meyer Jean-Pierre suppléant

Commission des finances
M. Olivier Jacques
M. Wälti Cédric
M. Arnoux Christian
M. Hausammann Jean-Pierre
M. Perrier Jean-Jacques
Mme Lude Magali suppléante

En outre, suite à la démission de certains conseillers, il a fallu réélire des membres pour les commissions ci-dessous :

Commission de recours
M. Farine Jean-Claude
M. Pertusio Mario-Charles
M. Wälti Cédric
Mme Gaudin Madeleine Suppléante

Commission des travaux
Mme Giussoni Gabriele
Mme Ruchti Andréa
M. Gay Bernard
M. Kohler Alfred
M. Trezzini Stéphane
M. Velluz Patrick Suppléant

Commission de l'urbanisme
Mme Krenn Ruth
Mme Richner Gisèle
Mme Worreth Claire-Lise
M. Meyer Jean-Pierre
M. Olivier Jacques
M. Farine Jean-Claude Suppléant

Iron-Ping à Chambon Feugerolles (près de Saint-Etienne - FR)

8 pongistes de la région, dont 5 du CTT Eysins ont participé début juin à un tournoi de tennis de table hors-normes !

Son nom : l'Iron-Ping faisant référence à l'Iron-Man qui est une compétition de triathlon longue distance.

Si ce tournoi porte ce nom, c'est qu'il dure 20 heures non-stop du samedi 15h00 au dimanche 11h00.

Toutes les 2 heures, les équipes de 2 joueurs affrontent une autre équipe sous un format "Coupe Davis" (4 simples - 1 double)

C'est donc le samedi 1er juin 2013 à 9h00 que Daniel, Amaël, Philippe, Thierry, Patrick, Roland (tous du CTTE), Valentin (CTT Bougy) et Dominique (Crissier, futur Nyon) ont pris la route de la Loire à bord du minibus du VBC La Côte.

Ce tournoi regroupe des joueurs professionnels (EUR 1'500.- aux vainqueurs de la compétition) et des purs amateurs comme nous qui viennent pour le plaisir ! Les forces sont quelques peu équilibrées par un système de handicap.

Le tournoi avance et la fatigue se fait vraiment sentir aux alentours de 3h à 6h du matin.

Après un petit-déjeuner offert par les organisateurs, chaque équipe sent la fin arrivé et voit son défi réussi : tenir les 20 heures !

Pour nous, la virée ne s'arrête pas à la fin du tournoi ! Après une sieste réparatrice dans un hôtel de Saint-Etienne, il est temps de nous diriger au centre ville pour le souper du dimanche soir. Avec la fatigue accumulée, les fous rires sont très fréquents !

Dernier moment fort du week-end, le retour le lundi avec la dégustation d'une fondue faite maison sur une aire d'autoroute !

Il est fort probable que le CTT Eysins soit à nouveau représenter l'an prochain lors de ce tournoi.

Classement final des équipes "eysinoises" : (sur 26 participants)

15ème : Patrick Gusman -Daniel Chabloz

19ème : Roland Pezzi -Dominique Agnus

20ème : Amaël Cohades -Valentin Henin

22ème : Thierry Basset –Philippe Wagnière







appuis apprenti-e-s
App-App

Apprentis, besoin d'aide ?

Français • mathématiques • allemand • anglais • électrotechnique économie • comptabilité ou selon besoin…

CHF 5.- de l'heure

Groupes limités à 4 apprenti-e-s

2 heures par semaine



Objectifs

- Favoriser la réussite des apprenti-e-s en offrant des appuis scolaires spécifiques
- Fournir l'impulsion nécessaire pour s'imposer une régularité dans le travail des cours et adopter une dynamique d'apprentissage responsable et positive.

TEM
Transition Ecole-Métier

régionyon
CONSEIL RÉGIONAL DU DISTRICT DE NYON

appuis apprenti-e-s
App-App

Concept

- Les appuis se dérouleront en soirée entre 18 et 20 heures, dans une classe de la région d'habitation des apprenti-e-s.
- Les apprenti-e-s participent à raison de CHF 5.- de l'heure au financement des appuis, payés d'avance jusqu'aux trois échéances annuelles (Noël, Pâques et fin mai).
- La promotion, la comptabilité et la facturation sont assurées par Nyon région.

Lieux des cours

- Actuellement regroupés à Morges et Aubonne, les apprentis seront ensuite accueillis à Nyon, en Terre Sainte et dans la région rolloise.

Informations et inscriptions

- TEM - Rue du Casino 4 - 1400 Yverdon-les-Bains - 024 425 00 14 - app-app@t-e-m.ch - www.t-e-m.ch

Profils des répétiteurs

- Etudiant-e-s d'écoles supérieurs (HEIG, UNIL, EPFL ou autres) ayant des compétences dans une branche particulière.
- Ils ont la capacité de maintenir le cadre dans une classe de quatre apprenti-e-s de professions et de niveaux différents.
- Ils sont sélectionné-e-s par un-e intervenant-e sociopédagogique (ISPe de TEM).

Profil des apprentis

- Apprenti-e-s volontaires qui ont besoin d'une aide, d'un cadre afin de répondre aux exigences des cours professionnels.
- L'admission des apprenti-e-s est décidée, après un entretien, par un-e intervenant-e sociopédagogique (ISPe de TEM).



Fête de la vigne

JCI Jeune Chambre Internationale La Côte vaudoise
Le Mouvement des Jeunes Citoyens Entreprenants

Vendredi 4 & Samedi 5 OCTOBRE 2013

FETE DE LA VIGNE .ch
www.fetedelavigne.ch

Fort des succès rencontrés en 2011 et l'an passé, la Commission « Fête de la Vigne » a décidé de reconduire la manifestation qui met en valeur ce produit naturel du district de Nyon, LE RAISIN.

Ainsi, c'est avec un très grand plaisir que la JCI La Côte vaudoise convie tous les citoyens du district à rejoindre Nyon et venir nous retrouver les vendredi 4 et samedi 5 octobre prochain sur la Place du Château pour célébrer la vigne, le raisin et partager le verre de l'Amitié.

Toujours soutenu par les membres de Provinyon, nous vous avons concocté le programme suivant

Vendredi 4 octobre	
17 h	Ouverture de la Fête
21 h	**Concert**
Samedi 5 octobre	
10 h	Ouverture des stands
11 h	**Partie officielle** et **apéritif offert** à toute la population
11 h 30	**Cours de dégustation** au caveau du château, organisé en collaboration avec l'école de Changins.
13 h	Concert par l'Ecole de Musique de Nyon
15 h	**Vendange de la Vigne de la Duche**, parrainée par M. Pierre Keller, président de l'Office des Vins Vaudois, **Pressée à l'ancienne**
dès 16 h de 10 h jusqu'à 16 h	**Concerts** Traditionnel rallye pédestre, en collaboration avec l'Ecole de Musique de Nyon, sur le thème « **Sur les traces de Tintin** ».
18 h	Remise des prix du Rallye
21 h	**Illumination du Château** de Nyon

Tout au long de la journée les visiteurs pourront découvrir les produits du terroir tout en dégustant un bon verre de La Côte.

N'hésitez donc pas à venir à Nyon **les 4 et 5 octobre** prochain, programme complet et détails de la manifestation sur : www.fetedelavigne.ch.

Au plaisir de vous revoir prochainement nous vous adressons nos amicales salutations.

Fête de la Vigne

Gregory Gay
Président du Comité d'organisation

Raymonde Schoch
Déléguée des communes

Contact : M. Gregory Gay, président, téléphone 076 554.03.73, courriel : info@fetedelavigne.ch
Fête de la Vigne, p.a. Jeune Chambre Internationale de La Côte, Case postale, 1260 Nyon

L'université des seniors

CONNAISSANCE 3
L'UNIVERSITÉ DES SENIORS

Bernard ROMY, responsable
Rte d'Oulteret 19
1260 NYON
079 253 69 49
bernard.romy107@gmail.com

Connaissance 3 Nyon région

PROGRAMME 2013 - 2014

Carte d'adhérent *	50.- frs
Prix d'entrée adhérent	10.- frs
Prix d'entrée non adhérent	15.- frs
Abonnement de soutien **	250.- frs

Lieu : **Centre paroissial « Les Horizons »**
Avenue des Eules 9, 1260 NYON
Les **vendredis à 14h30, tous les 15 jours**

Film : ALPES, Chroniques Sauvages Vincent CHABLOZ, cinéaste	**11.10.2013**
Plaidoyer contre la peine de mort / Victor Hugo Pierre-Alain CLERC, comédien	**25.10.2013**
Réponse d'un juge aux maux des jeunes Michel LACHAT, Président du Tribunal des mineurs, Fribourg	**08.11.2013**
Frédéric Rouge, un peintre hors du temps Grégoire MONTANGERO, conférencier	**22.11.2013**
Sur les traces des minorités ethniques du Sud-Ouest de la Chine Marie-Thé et Étienne ROUX, photographes et enseignants	**06.12.2013**
La religiosité du Sud : le Requiem de Verdi René SPALINGER, musicien et chef d'orchestre	**10.01.2014**
Faut-il avoir peur de la Russie ? Eric HOESLI, journaliste	**24.01.2014**
Pergame et Ephèse, deux cités d'Asie Mineure Michel FUCHS, professeur UNIL	**07.02.2014**
La lutte contre la « cécité des rivières" en Afrique de l'Ouest André ROUGEMONT, professeur UNIGE	**21.02.2014**
Le Rhône grandeur nature Olivier GILLIÉRON, photographe	**07.03.2014**

* La **carte d'adhérent** est **nominative** et offre : les conférences au prix de 10 frs dans tout le canton, un prix préférentiel sur cours et visites, la gratuité aux conférences des autres Uni3...
** L'**abonnement de soutien** inclut la carte d'adhérent et ses avantages et offre en outre le libre accès à toutes les conférences du canton. Il permet d'assister librement aux cours de l'UNIL, de l'EPFL et de la HEIG en qualité d'auditeurs et avantages partenaires.

Toutes les infos sont sur http://www.unil.ch/connaissance3

07.06.2013 br



MANIFESTATIONS

Repas de l'Amicale des pompiers

L'été arrivant au bout et les frimas de l'hiver se rapprochant, l'amicale des pompiers d'Eysins vous invite cordialement à participer pour la 4ème année à sa traditionnelle fondue au fromage

Le samedi 9 novembre 2013 à partir de 18h30 pour l'apéro et 19h30 pour le repas.



A l'issue de celui-ci, une animation surprise et de la musique vous sera aussi proposée, comme les années précédentes. Le tout pour un prix raisonnable, cela va de soi.

N'oubliez pas de noter la date du 9 novembre sur votre calendrier pour une soirée de convivialité à Eysins à la grande salle.

Le Comité

Cultes à Eysins

Octobre à Décembre 2013

Octobre	20	**Culte à Eysins**	à 09h15*
Novembre	03	**Culte à Eysins**	à 09h15
	10	Fête d'offrande et des récoltes à la grande salle Chéserex	à 10h00
	17	Assemblée de Paroisse à Gingins	à 09h15
Décembre	01	**Culte à Eysins**	à 10h00*
	08	Culte central à Gingins	à 10h00
	22	**Culte à Eysins**	à 09h15*
	24	Veillée de Noël à Crassier	à 22h00
	25	Culte à Gingins	à 10h00*
	29	Culte central à Grens	à 10h00



Sonnerie de cloche à 19h la veille de chaque dimanche ou fête où un culte est célébré à l'église d'Eysins.

Les personnes empêchées de participer au culte peuvent demander de recevoir la Sainte Cène à domicile.

Adressez-vous aux conseillères de paroisse:
Denise Möhl Jaquet
(tél.022.361.25.55)
Josette Olivier
(tél.022.361.83.35)
ou Edith Glauser
(tél. 022.361.43.08).

ANNONCE

GRAND LOTO

A la salle communale

Le samedi 26 octobre 2013
De 14 heures a 18 heures

Venez nombreux jouer et gagner de magnifiques lots

Vins, paniers et filoches garnies, Viandes, fromages, bons, etc...

2 13 7 89 36

ORGANISE PAR

CTT Eysins

BONHEUR ET TRISTESSE

Ils sont nés

ENoah CLERC	né le 16 mai 2013
Thaïs BUOB	née le 25 mai 2013
Bastian CRUDGINGTON	né le 25 mai 2013
Alexis CHOFFAT	né le 13 juin 2013
Julie FAVRE	née le 25 juin 2013
George BRADY	né le 4 juillet 2013
Adrien PERRAUDIN	né le 5 juillet 2013
Talya HABERMACHER	née le 25 juillet 2013

Ils se sont mariés

Mme Yu-Han KAO et M. Jan GROSSEN	le 31 mai 2013
Mme Anne-Gaëlle RUCH et M. Emmanuel QUINET	le 14 juin 2013
Mme Ivana Rakovets et M. Juan Manuel GARROTE	le 18 juin 2013
Mme Lara REED et M. James MAUGHAN	le 13 juillet 2013
Mme Stéphanie PERROUD et M. Nicolas HAESEN	le 27 juillet 2013

Ils ont fêté

85 ans

M. Jean LIECHTI	le 8 août 2013

En souvenir de

M. René Zehnder	décédé le 14 juin 2013
M. Claude Chevalley	décédé le 17 juin 2013
Mme Elisabeth Mottaz	décédée le 3 août 2013